

L'islamiste Beghal n'a "jamais été condamné" en Algérie



Croquis d'audience de l'islamiste algérien Djamel Beghal lors de son procès en appel, le 7 octobre 2014 à Paris
afp.com - BENOIT PEYRUCQ

13 JUIL 2018 Mise à jour 13.07.2018 à 14:00 [AFP](#) © 2018 AFP

dans [Accueil](#) · [Afrique](#)

L'avocat de l'islamiste algérien Djamel Beghal, que la France veut expulser après sa sortie de prison le 16 juillet, a dénoncé vendredi les "gesticulations médiatiques" autour de son client, qui n'a "jamais été condamné" en Algérie contrairement aux affirmations du député Richard Ferrand.

Paris veut expulser cet Algérien, condamné deux fois à dix ans de prison et déchu de sa nationalité française, mais il pourrait être placé en centre de rétention ou assigné à résidence si aucun accord n'est trouvé avec Alger d'ici lundi, date de la fin de la dernière peine.

Me Bérenger Tourné invite "à consulter le dossier de la procédure au lieu de se perdre en gesticulations médiatiques", dans un communiqué.

"Mon client et moi-même découvrons qu'il serait condamné à 20 ans de prison en Algérie, selon les dires de M. Richard Ferrand" alors "qu'aucune condamnation, par défaut ou contumace ou autre, n'a jamais été signifiée à M. Beghal à ce jour", et qu'il n'a "jamais reposé le pied en Algérie depuis 1987", écrit l'avocat.

Jeudi, le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale a affirmé que Djamel Beghal regagnerait son pays d'origine lors de l'émission Questions d'info LCP-Le Point-AFP.

"Il y a lieu de penser qu'un accord a été pris puisque cet individu, qui avait d'ailleurs été déchu de la nationalité française, a 20 ans de prison à aller purger dans son pays d'origine, puisqu'il avait été recherché et condamné pour des activités délictueuses et criminelles", a déclaré Réchard Ferrand.

Dans une brève mise au point, l'avocat de Djamel Beghal rappelle que son client "dément, purement et simplement, tout lien et toute accointance avec le GIA (les groupes islamiques armés algériens)" et affirme qu'il "n'est impliqué ni de près, ni de loin, dans les attentats commis à Paris en 2015".

Il a été entendu "une première fois en septembre 2015 à ce sujet, puis très récemment, à la mi-mai 2018" et "à l'issue de ces dernières auditions, aucune charge n'a été retenue contre lui de sorte qu'il reste être totalement hors de cause", selon son avocat.

Considéré comme le mentor de Chérif Kouachi et d'Amédée Coulibaly, deux des auteurs des attentats de janvier 2015 à Paris, Djamel Beghal, 52 ans, a été déclaré expulsable en 2007, deux ans après avoir été condamné à 10 ans de prison pour association de malfaiteurs à visée terroriste.

Il termine de purger une seconde peine de 10 ans de prison pour un projet d'évasion d'un ancien du GIA condamné à perpétuité pour l'attentat à la station RER Musée d'Orsay en 1995 à Paris.

Actuellement détenu à la prison de Rennes-Vézin, Djamel Beghal lui-même est favorable à son expulsion vers l'Algérie.

AFP

© 2018 AFP

Mise à jour 13.07.2018 à 14:00

[Plan du site](#)